



Réservez votre date dès maintenant pour participer aux ateliers :

Création du Document Unique

Nous vous rappelons que chaque entreprise, dès lors qu'elle emploie un salarié, doit posséder son « Document Unique d'Évaluation des Risques » qui doit être mis à jour chaque année et accessible à tous en entreprise. (art. R.4121-1 du Code du travail).

Soucieux de vous apporter des solutions « clef en main », nous vous proposons de suivre un atelier en partenariat avec l'O.P.P.B.T.P. Cet accompagnement est gratuit et vous permettra :

- De créer votre Document Unique sur l'outil de référence « Document Unique + »,
- D'identifier et de déterminer votre plan d'action,
- De participer à un atelier collectif animé par un conseiller de l'O.P.P.B.T.P

Création du Document Unique – 2 matinées :

Mardi 08 avril & Mardi 15 avril 2025 (8h45- 12h)

Maison du BTP - 22 rue de la Berge - ROANNE

INSCRIPTION

- Pour participer, vous devez faire partie des 8 premiers inscrits
- Votre contact O.P.B.T.P est Thierry DULAC, n'hésitez pas à le contacter au 06 17 36 30 47
- Merci d'engager votre participation pour les **deux dates obligatoires pour créer votre document**



Avant de vous présenter, il sera nécessaire de vous connecter sur www.preventionbtp.fr afin de créer votre propre compte dans " Votre espace prévention ". **Pour rappel, sélectionnez l'outil « Document Unique + ».**



Vous devez vous munir de votre ordinateur, noter et avoir en votre possession votre identifiant et votre mot de passe pour vous connecter à votre espace prévention.



ATTENTION
Accès au parking
Barrière et Digicode
Tapez 1842

Vous devez vous munir de votre ordinateur, noter et avoir en votre possession votre identifiant e et votre mot de passe pour vous connecter à votre espace prévention.

Pour toute information :

Paul THIOILLIER - Juriste Prévention, Sécurité 06 30 66 51 33 - thioillier@d42.ffbatiment.fr